



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question au Gouvernement n° 2750

Texte de la question

SITUATION EN HAÏTI

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jacques Kossowski. Ma question s'adresse à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

Madame la ministre d'État, depuis le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a fait quelque 250 000 morts, ainsi que de nombreux sans-abri et orphelins, Haïti et son peuple connaissent une nouvelle tragédie. En effet, depuis plusieurs semaines, ce pays est frappé par une importante épidémie de choléra qui a coûté la vie à plus d'un millier d'habitants et obligé à l'hospitalisation d'environ 3 000 personnes.

Cette situation catastrophique impose plus que jamais une mobilisation de la France dont les liens historiques et d'amitié avec Haïti sont étroits.

Alors que vient de se dérouler ce week-end, dans la plus grande confusion, le premier tour des élections présidentielles, pourriez-vous nous dire précisément où en est la phase de reconstruction du pays ?

Je tiens à rappeler que, dans ce contexte chaotique, plus de trois cents enfants adoptés par des familles françaises demeurent toujours bloqués sur l'île. Il est urgent d'obtenir leur rapatriement en France afin qu'ils soient enfin accueillis par leurs nouveaux parents.

M. André Wojciechowski. Il est temps !

M. Jacques Kossowski. Ces derniers font preuve d'une motivation et d'un courage exemplaires, comme je le constate à la lecture des différents courriers que je reçois à ce sujet.

D'autre part, il est surprenant que l'aide internationale fournie depuis un an par de nombreuses nations ou des ONG ne se traduise pas assez sur le terrain par une normalisation, surtout en matière d'accès à l'eau, aux soins et au logement. N'assistons-nous pas, comme par le passé, à un détournement de cette aide internationale par quelques réseaux mafieux ? Dans quelle mesure la France peut-elle veiller à ce que les aides financières et matérielles profitent bien à la population locale ?

Madame la ministre d'État, je souhaiterais que vous puissiez répondre, devant la représentation nationale, à ces interrogations. Soyez-en remerciée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur le député, la situation d'Haïti est une préoccupation importante pour la France, qu'il s'agisse du problème sanitaire, du problème humain des enfants adoptés ou du problème politique et institutionnel. Sur le plan sanitaire, nous avons essayé, dès le début, d'ailleurs, de l'épidémie de choléra, d'aider au maximum les autorités locales par l'envoi de personnel médical, de matériel et de médicaments.

Je me suis entretenue avec le Premier ministre d'Haïti dès mon arrivée au ministère des affaires étrangères. Dès le lendemain, je lui ai envoyé un avion supplémentaire. Dans le même temps, je me suis également entretenue avec lui de la situation des 320 enfants adoptés qui se trouvent encore sur le territoire haïtien.

M. André Wojciechowski. Bravo !

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre d'État*. Tout d'abord, en ce qui concerne leur santé, nous avons envoyé un

pédiatre spécialisé et des infirmiers pour permettre une prise en charge et le rapatriement de ces enfants. Au cours de notre conversation téléphonique, le Premier ministre haïtien a accepté qu'il y ait un échange de lettres valant accord gouvernemental pour que ces enfants puissent être ramenés en France. J'espère qu'avant la fin de l'année les 300 enfants adoptés qui sont encore en Haïti rejoindront leur famille en France. Je pense que c'est un point important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et du groupe NC.*) Enfin, sur le plan politique et institutionnel, il y a eu des élections, qui ont effectivement donné lieu à un certain nombre de difficultés, de violences et de fraudes. Néanmoins, la commission internationale chargée de superviser les élections estime que ces fraudes n'entachent pas totalement le premier tour de scrutin. Au départ, les candidats au premier tour avaient massivement refusé de participer. De nouveaux candidats ont néanmoins accepté de participer au deuxième tour. Celui-ci doit avoir lieu : c'est essentiel pour qu'il puisse enfin y avoir une reconstruction des institutions. Elle seule peut permettre une reconstruction de l'État, à laquelle, bien entendu, la France participera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2750

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 décembre 2010